

République Française - Département du Gard Arrondissement d'Alès	Registre des délibérations de la commune de Saint Jean de Serres
---	---

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N° D27_180923
--

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 En exercice : 14 Présents : 9 Procurations : 4	L'an 2023 et le 18 septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Communal afin de pouvoir respecter les mesures barrières liées à la crise de la COVID, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire. Présents : Andrée ROUX, Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Dario VIOLA, Vivien BACARESSE, Marie BOUEZDA-CABANE, Monique DESTIENNE et Catherine ROUVIERE.
Date de la convocation : 11-09-2023 Date d'affichage : 11-09-2023	Procurations : Édith BORNANCIN à Daniel ZANÉ, Fabien ENGELIBERT à Vivien BACARESSE, Boris CHAPON à Monique DESTIENNE et Jacqueline JANIEC à Andrée ROUX.
Objet : SÉISME AU MAROC – AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FONDS D'ACTION EXTÉRIEUR DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (FACECO)	Absente excusée : Danielle MONTEIL Secrétaire de séance : Alain FAYADA.

Madame la Maire rappelle que le 8 septembre dernier, un violent séisme a dévasté la région de Marrakech faisant état de nombreux morts et blessés.

La Commune de Saint Jean de Serres souhaite contribuer à l'élan de solidarité international afin de soutenir le peuple marocain.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) a activé le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives de solidarité de ces dernières avec les populations victimes.

Il s'agit d'un fonds de concours géré par le centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE. Il permet aux collectivités territoriales françaises qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.

Aussi, Madame la Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 euros au FACECO. Compte tenu de ces éléments d'information, elle propose d'adopter la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2023 ;

Considérant que le 8 septembre dernier, un violent séisme a dévasté la région de Marrakech faisant état de nombreux morts et blessés ;

Considérant que la Commune de Saint Jean de Serres souhaite manifester sa solidarité envers le peuple marocain ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, **par** :

VOTE		
11	POUR	
2	ABSTENTIONS	Vivien BACARESSE, Fabien ENGELIBERT
0	CONTRE	

DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle de 200 euros au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de venir en aide au peuple marocain.

Imputation budgétaire : chapitre 67 – compte 6748

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**La Maire
Andrée ROUX**

